



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 23 Juin 2018

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures 00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Guillaume Péliissier	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Marie Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

18 présents 5 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

secrétaire de séance : Corinne Ferland

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération sur table concernant une prestation de service de l'agglo pour la protection des données et nomination d'un délégué à la protection des données : aucune objection

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2018

unanimité

Décisions du Maire depuis le 16 mai 2018

- Fauchage de la voirie communale, des chemins ruraux et de dépendances communales par l'entreprise LEYRAT pour une période de 3 ans pour un montant de 5 750 € HT pour l'année 2018 révisé annuellement
- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune pour un montant de 1 280 € HT pour 16 tickets
- Convention de maintenance des hottes de cuisine de la cantine scolaire : société BEYNAT ROCHE pour une durée de 3 ans et un montant de 1 080 € HT révisable selon formule
- Convention relative à l'assistance technique apportée par le laboratoire routier départemental pour un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT
- Acquisition d'un tracteur hydrostatique – choix de l'entreprise EQUIP'JARDIN pour un montant de 41 640 € TTC
- Acquisition de matériels de désherbage mécanique et balayage – choix de l'entreprise EQUIP' JARDIN pour un montant total de 33 748,85 € TTC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1– Attribution du marché n°2018-19063-01 « Études pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme »

Suite à la consultation lancée par la commune pour les études de la révision générale du PLU, les membres de la commission urbanisme ont été invités à participer dans un premier temps à l'ouverture des offres, puis dans un second temps au compte-rendu de l'analyse des offres afin de faire une proposition de choix de candidat. Après audition de 4 candidats sur 8, la candidature la mieux-disante en fonction des critères retenus est celle du groupement EURL AMN Conseils / La Motrice Paysage et Urbanisme / ELEMENT 5 pour un montant de 30 900,00€ HT pour la tranche ferme et 3 800,00€ HT pour la tranche optionnelle.

M. le Maire précise que le processus a été mené avec le cursus classique, tous les documents étaient consultables en mairie. Il précise que cette délibération n'est pas obligatoire car elle pourrait entrer dans le cadre des décisions du Maire, mais de son avis elle est nécessaire étant donnée l'importance de la décision.

Mme Ferland précise que pour des raisons personnelles, elle ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité : 22 voix exprimées

2– Avis sur le Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) Corrèze et affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde

Un nouveau PPRI est en cours d'élaboration. Contrairement aux deux précédents qui étaient élaborés conjointement et approuvés uniquement sur les communes de Brive et Malemort, le périmètre du PPRI en cours est étendu aux affluents principaux de la Corrèze sur le bassin de Brive.

Cosnac est touchée dans une moindre mesure par quelques cours d'eau. La commune est concernée sur 3 secteurs : pont du Cayre, Reygnaguet-Precitol et pont du Paysse. Il y a peu de zones touchées par la « zone rouge ».

Il est proposé une délibération avec un avis favorable.

M. Geneste demande s'il va y avoir une incidence sur le nouveau PLU. Il est précisé que l'ancien PLU prenait déjà en compte l'ancien PPRI et le schéma pluvial, il en sera de même sur la révision.

Avis favorable à l'unanimité

FINANCES

3- Création d'une régie de recettes - Espace Municipal Adrien Teyssandier – secteur jeunes

Afin de motiver le secteur jeunes du centre Municipal Adrien Teyssandier, l'animatrice leur a proposé de venir en aide sur des manifestations organisées par le centre et de vendre des produits dont les recettes leur permettraient de financer certains de leurs projets . Il est proposé de créer une régie spécifique afin d'orienter les gains vers ce secteur et surtout fixer les tarifs de vente de différents produits.

Par la suite un régisseur sera nommé par arrêté du Maire.

Voté à l'unanimité

4- Prestation de service de la CABB pour la protection des données et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Suite à l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données », il est nécessaire de renforcer la sécurité des données à caractère personnel de façon obligatoire.

L'Agglo de Brive propose, en conséquence, la mise à disposition de son futur Délégué à la Protection des Données.

Cette mutualisation prendrait la forme d'une prestation de services avec une contribution financière de 45 € par poste informatique par an (soit 18 postes aujourd'hui pour Cosnac).

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera sans doute affinée car la démarche étant nouvelle, tout n'est pas encore mis en place au niveau de l'agglo.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de valider cette mutualisation pour Cosnac car elle acte que nous adhérons au processus et entrons dans la légalité.

Mme Ferland remarque qu'il est dommage que la mutualisation n'ait pas pu se faire pour l'achat du matériel informatique.

2 abstentions : Daniel Geneste et Christine Arliguie

Monsieur Geneste précise qu'il s'abstient car Monsieur le Maire a précisé qu'il y aurait à affiner la démarche.

QUESTIONS DIVERSES

aucune

Levée de la séance à 9 heures 26

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER